FR

Union Nationale des Entreprises Adaptées

Mesure de l'impact de l'épidémie du COVID-19

Point de conjoncture synthétique des Entreprises Adaptées
12 octobre 2020

Déclinaison Nationale

DE LA NECESSITE DE MESURER L'IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES ENTREPRISES ADAPTEES

A la fin du mois de mars 2020, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), a engagé une démarche de mesure d'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur le fonctionnement des Entreprises Adaptées. La première enquête a été réalisée après 15 jours de confinement. Ce rapport donnait une tendance générale sur les premières conséquences de l'épidémie et du confinement, sur les mesures mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des salariés et une estimation de la perte d'activité instantanée au sein des Entreprises Adaptées.

Deux semaines plus tard, nous avons réalisé une seconde étude afin de présenter une situation actualisée de la santé des Entreprises Adaptées et de partager aux partenaires économiques et institutionnels les points de vigilance à accorder pour assurer la pérennité et le maintien des activités économiques d'un secteur essentiel à la vie économique et sociale du pays.

La troisième enquête a été menée début mai, avant les annonces d'un déconfinement progressif. Cette enquête permettait d'actualiser les informations recueillies lors des premières versions et permettait également de mesurer les attentes que les Entreprises Adaptées formulaient sur le plan de soutien sectoriel en préparation dans le cadre du FATEA[1] et sur l'appropriation des mesures liées au protocole de déconfinement.

Nous vous proposons ici la quatrième situation de mesure de l'impact de la crise de la Covid-19 sur les Entreprises Adaptées.

RAPPEL DE LA METHODE

La collecte des données de cette étude a été faite sur la période s'écoulant du 21 septembre au 2 octobre. L'enquête a été réalisée de manière digitalisée (par un questionnaire en ligne) auprès de l'ensemble des Entreprises Adaptées agréées en France métropolitaine et dans les DOM. Des relances journalières ont été réalisées en s'appuyant sur les chargés de mission de l'UNEA. Cette enquête a été menée en collaboration avec la DGEFP qui a informé ses services déconcentrés (DIRECCTE.) de la démarche.

Le questionnaire comportait 41 questions.

Le traitement des réponses a débuté dans la foulée.

239 Entreprises Adaptées ont répondu à cette enquête représentant ainsi 31 % de l'ensemble des EA de France. Le nombre de répondants a fortement diminué (-35%). Cette diminution pouvant s'expliquer par une forte période de mobilisation des dirigeants des structures dans la rédaction de leur CPOM[2] et de leur demande d'aide dans le cadre du FATEA.

UNE SITUATION QUI S'EST AMELIOREE DANS UN CONTEXTE D'EXTREME FRAGILITE

Cette 4ème étude montre que la situation globale des Entreprises Adaptées s'est améliorée *(73% des répondants)* mais que le contexte d'une nouvelle accélération de la propagation du virus peut fragiliser à tout moment.

Les principaux résultats de cette enquête sont :

- un recours à l'Activité Partielle en forte baisse, entrainant en cascade une baisse moyenne du recours au télétravail

- des prévisions moyennes d'atterrissage du chiffre d'affaires au 31 décembre en baisse de plus de 25% par rapport à l'exercice 2019

- une baisse moyenne des effectifs depuis le début de l'année qui approchent les 10%

- une dégradation des délais de paiements des clients (+13%)

Le plan de soutien négocié par l'UNEA dans le cadre de la gestion du FATEA 2020 est très majoritairement connues des dirigeants d'Entreprises Adaptées.
Sur son axe 1, il est jugé comme :
- facile à mettre en œuvre (82%)
- répondant aux attentes des structures (69%)
- couvrant globalement les besoins (53%)

Sur l'axe 2, les aides les Entreprises Adaptées mobiliseront majoritairement les aides pour :
- la poursuite de l'effort d'investissement
- l'accompagnement à la modernisation de l'EA
- l'aide au développement commercial

[1] Fonds d'Accompagnement à la Transformation des Entreprises Adaptées

[2] Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CARACTERISTIQUES DES REPONDANTS.

REPARTITION DES REPONDANTS

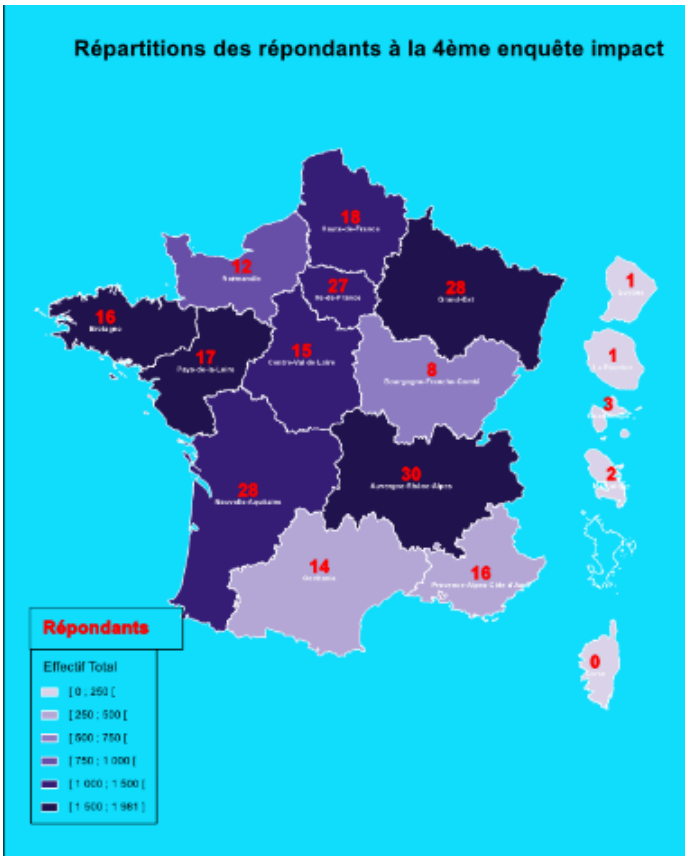

237 réponses réparties sur l'ensemble du territoire, représentant :

- 15 600 salariés
- Dont 12 400 salariés en situation de handicap

FORME JURIDIQUE DES REPONDANTS

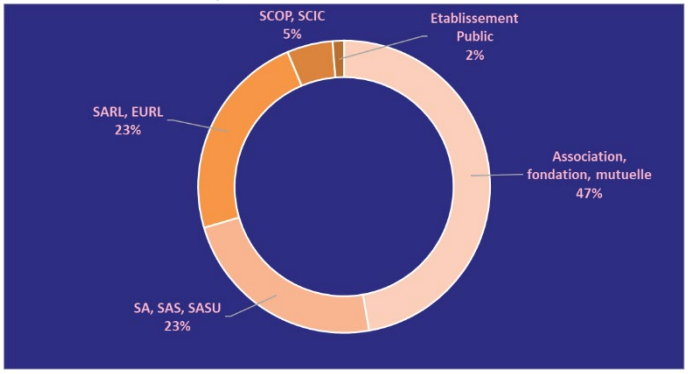

TAILLE DES ENTREPRISES REPONDANTES

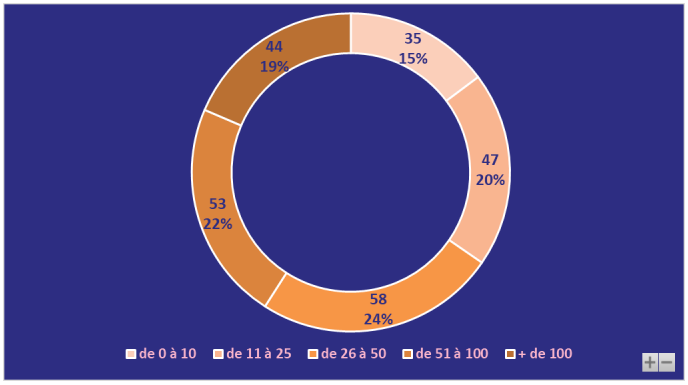

L'échantillon des répondants correspond à la répartition de la taille des Entreprises Adaptées. 59% des répondants ont un effectif de moins de 50 salariés. 19% ont un effectif de plus de 100 salariés

REPARTITION DE LA POPULATION SALARIEE / FORME JURIDIQUE

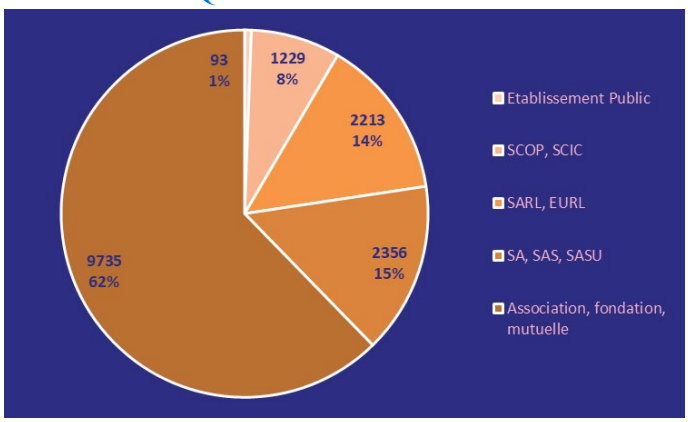

Si les associations représentent 47% des structures, elles représentent 62% des effectifs salariés

FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE

RECOURS A L'ACTIVITE PARTIELLE

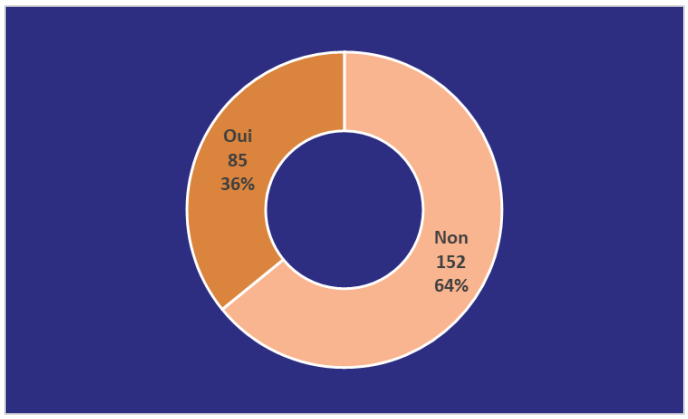

La tendance amorcée lors de l'enquête précédente se confirme

La proportion des Entreprises Adaptées ayant recours à l'activité partielle au moment de l'enquête est de 36 %
Les proportions ont fortement baissé par rapport aux enquêtes précédentes. Pour rappel, les proportions étaient de :

- 92 % en mars
- 90 % en avril
- 87 % en mai

Nous constatons une forte disparité de recours à l'activité partielle en fonction de la forme juridique de l'EA : 42% des structures associatives ont encore recours à l'activité partielle, alors que seulement 29% des structures commerciales y ont recours.

Nous constatons également un recours à l'activité partielle plus important pour les structures de plus grandes tailles (55% pour les plus de 100 salariés contre 23% pour les moins de 11 salariés).

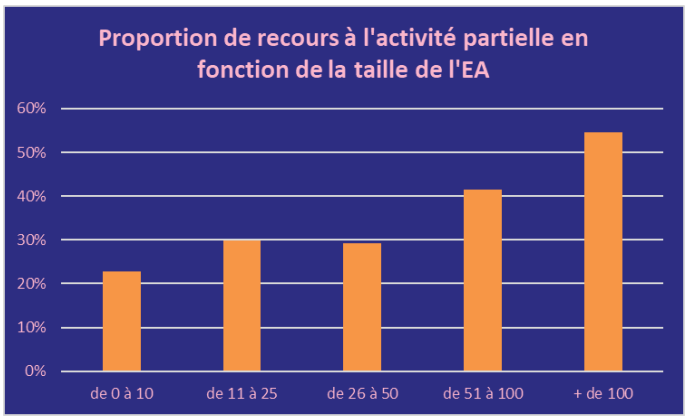

LES SECTEURS D'ACTIVITES TOUCHES

Secteurs impactés par l'activité partielle	Nb de réponses	Poids des réponses	% des EA déclarant cette activité
Production et sous-traitance industrielle	77	19%	30%
Agriculture, Environnement, Espaces Verts	43	11%	38%
Transport, Logistique, Conditionnment	37	9%	32%
Nettoyage et hygiène des locaux	31	8%	26%
Impression, Communication, Evènementiel	27	7%	17%
Gestion, administration, informatique	25	6%	27%
Prestations intellectuelles	21	5%	5%
Collecte, traitement et recyclage des déchets	18	5%	14%
Mise à disposition de personnel	18	5%	16%
Blanchisserie	17	4%	9%
Commerce, distribution	15	4%	8%
Restauration	15	4%	8%
Bâtiment et Travaux Publics	8	2%	10%
Menuiserie	8	2%	6%
Textile, Ameublement, Artisanat d'art	7	2%	6%
Alimentation, Production alimentaire	6	2%	3%
Conciergerie	6	2%	2%
Réparation, dépannage, SAV	6	2%	5%
Hôtellerie, location de salle, tourisme	5	1%	2%
Bien-être	3	1%	0%
Eco-bâtiment, Energie, Energies renouvelables	2	1%	1%
Médical et Paramédical	2	1%	0%

En proportion, les secteurs les plus impactés par l'activité partielle restent les secteurs historiques :

- Production et S/T industrielle
- Espaces verts
- Conditionnement et logistique
- ...

Par contre, certains secteurs d'activités sont très impactés :

- Les prestations intellectuelles
- Les activités numériques
- La communication
- L'événementiel

LE RECOURS AU TELETRAVAIL

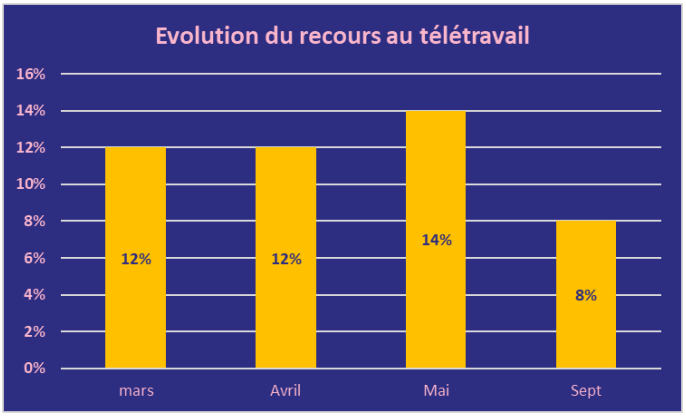

Pour les structures ayant répondus à l'enquête, le nombre de salariés en télétravail représente 662 collaborateurs

La reprise globale d'activité fait diminuer le recours au télétravail au regard des précédentes enquêtes.

Par contre, nous constatons que pour certaines activités, le recours au télétravail reste une solution très utilisée. **11 structures déclarent une proportion de télétravailleurs supérieure à 50% de leur effectif**, ce qui représente pour elles seules plus de 100 salariés

Elles relèvent des secteurs du numérique, de la communication et des prestations intellectuelles pour lesquels la mise en place du télétravail est plus simple à mettre en œuvre.

BAROMETRE D'EVOLUTION DE LA SITUATION PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE ENQUETE

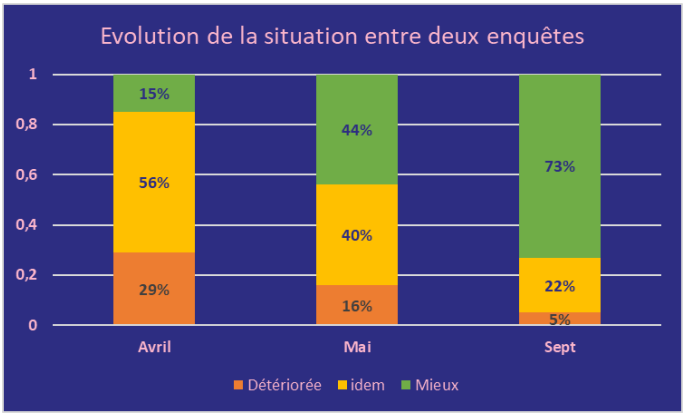

L'évolution de la situation est favorable depuis le mois d'avril. Par rapport à la dernière enquête, nous constatons une progression de 29% des entreprises déclarant une amélioration de leur situation.

UN ATTERRISSAGE D'ACTIVITES EN FORTE BAISSE

La reprise de la progression du virus depuis la dernière enquête devra toutefois faire l'objet d'une attention particulière au regard des prévisions d'atterrissage du chiffre d'affaires des Entreprises Adaptées :

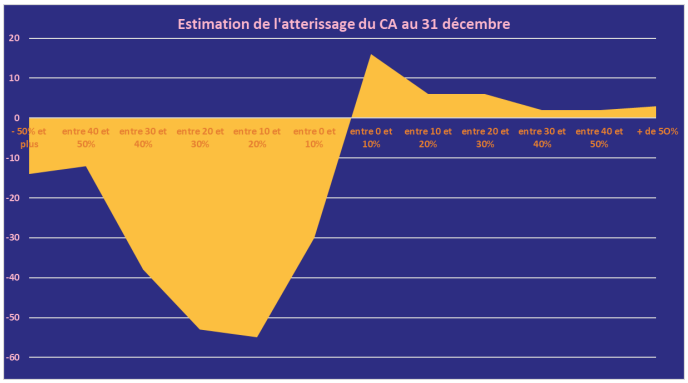

Le Entreprises adaptées tablent sur un atterrissage de leurs activités sur l'exercice 2020 en baisse d'environ 30% par rapport à l'exercice précédent.

Les baisses les plus importantes sont constatées dans les secteurs :

- de la restauration
- du numérique
- de la communication
- de la sous-traitance aéronautique

Par contre certains secteurs d'activités tirent leur épingle du jeu. Il s'agit de :

- Seconde vie du matériel informatique
- Signalétique
- Services de proximité

LES PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES ADAPTEES.

A la date du 31 août, les principales difficultés rencontrées par les EA sont :

- la gestion des questions sanitaires
- le manque de débouchés
- le manque de personnel
- les difficultés financières.

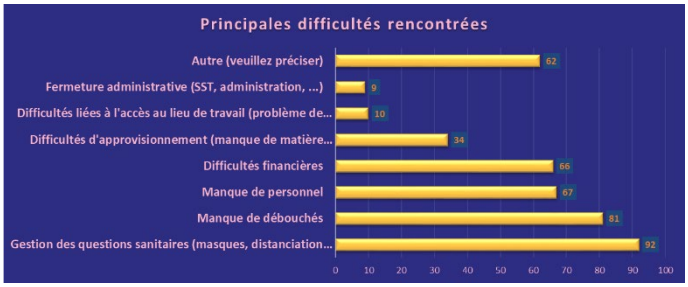

La principale variation entre les deux dernières enquêtes réside dans une forte progression du manque de débouchés. Cet item traduit le manque de visibilité et de charge des EA, les fermetures des sites de leurs clients et les dénonciations des contrats par leurs clients

LA GESTION DES ABSENCES

La gestion des absences reste une problématique importante pour les Entreprises Adaptées. Même si le taux de salariés absents (tout motifs confondus) n'a cessé de baisser depuis le mois d'avril (64%), les proportions restent importantes (13% en septembre)

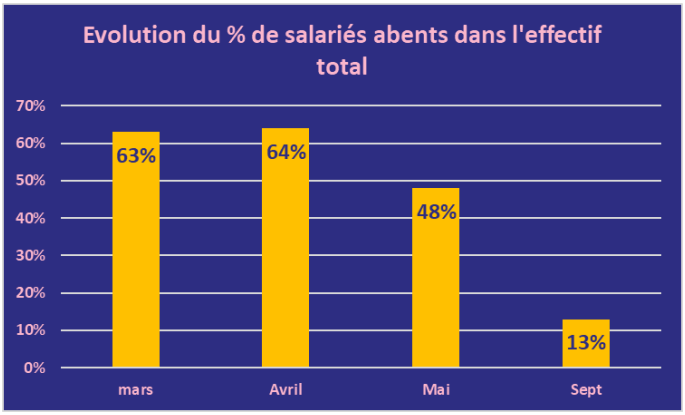

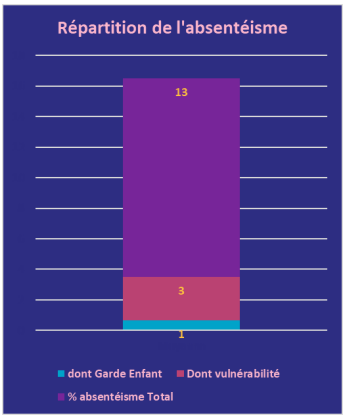

L'absentéisme total s'élève donc à 13% en septembre dont 3% pour l'absentéisme des publics dits vulnérables et 1% pour l'absentéisme pour garde d'enfant.

Par contre, nous constatons de grandes disparités en fonction des secteurs d'activités :

- le taux maximum d'absentéisme total est de 80% (secteur de l'audiovisuel et de la communication)
- le taux maximum pour garde d'enfants est de 25% (secteur de la communication)
- le taux maximum pour les publics vulnérables est de 40% (secteur tertiaire)

IMPACT DES ABSENCES SUR LE RECOURS AUX PRESTATIONS EXTERNES

Si le recours à des prestataires externes ou à des missions d'intérim n'est pas une pratique courante dans les Entreprises Adaptées, les difficultés de recrutement (manque de personnel) exprimées précédemment sont certainement la principale raison de l'augmentation du recours à des prestataires externes : +8% par rapport à la dernière enquête. Dans le même temps, le nombre de structures ayant réduit ces mêmes prestations externes a diminué de 4%

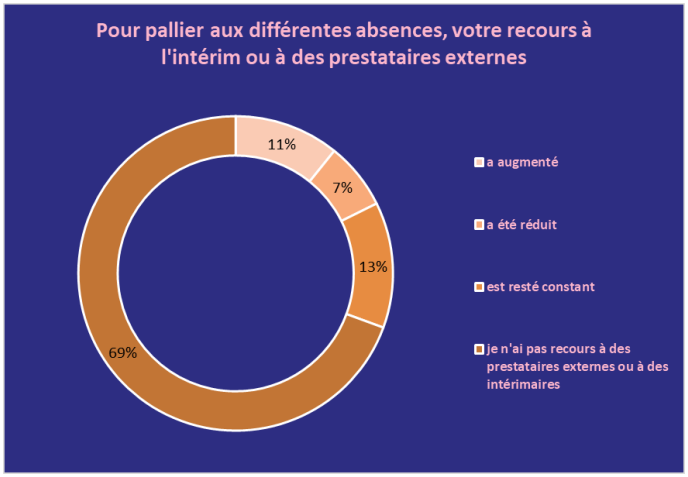

IMPACT DE LA CRISE SUR LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

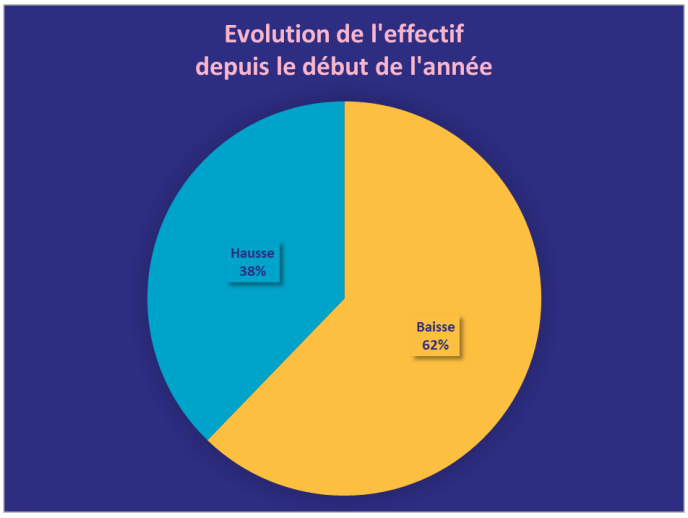

Depuis le début de la crise, 62% des Entreprises Adaptées ont réduits leurs effectifs.

Pour les structures constatant une baisse de leurs effectifs :

- 8% des EA ont une baisse de plus de 20%
- 16% ont une baisse entre 10 et 20%
- 76% ont une baisse de moins de 10%

Pour les structures constatant une hausse de leur effectif :

- 64% ont une hausse entre 0 et 10%
- 19% ont une hausse entre 10 et 20%
- 17% ont une hausse de plus de 20%

LE RECOURS A L'ACTIVITE PARTIELLE

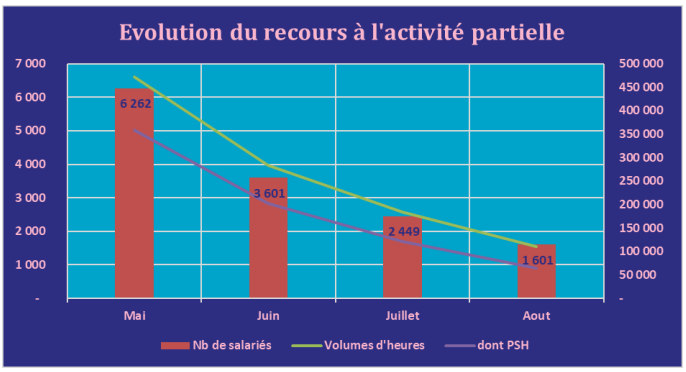

En corrélation avec l'amélioration de la situation annoncée par les dirigeants et avec la baisse du taux d'absentéisme total dans les Entreprises Adaptées, le recours à l'activité partielle est en nette diminution pour les mois de juillet et aout.

Sur les 4 derniers mois, le recours à l'activité partielle voit :
- une baisse de 74% de salariés concernés
- une baisse de 77% d'heures déclarées

LES IMPACTS ECONOMIQUES IMMEDIATS

UN CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULE EN FORTE BAISSE

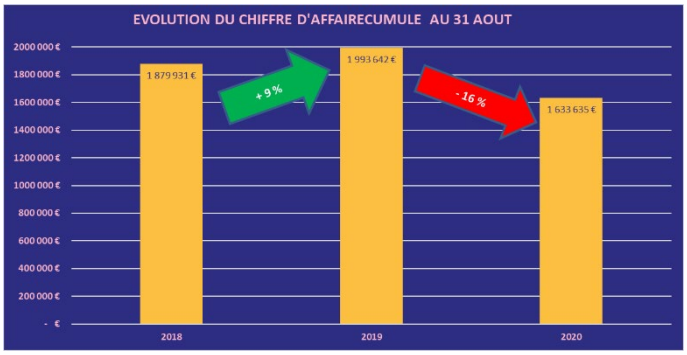

Alors que l'activité cumulée au 31 aout des EA progressait de 9% entre 2019 et 2018, la crise sanitaire est venue totalement renverser cette croissance, puisque nous constatons une baisse moyenne de 16%.

Certaines Entreprises Adaptées sont fortement impactées avec des baisses cumulées d'activités de plus 50%. Les secteurs d'activités concernés sont le numérique, la communication, l'événementiel, la sous-traitance industrielle.

DES DELAIS DE PAIEMENTS DE L'ASP QUI S'AMELIORENT MALGRE DES RELIQUATS 2019 QUI DEMEURENT NON RESOLUS

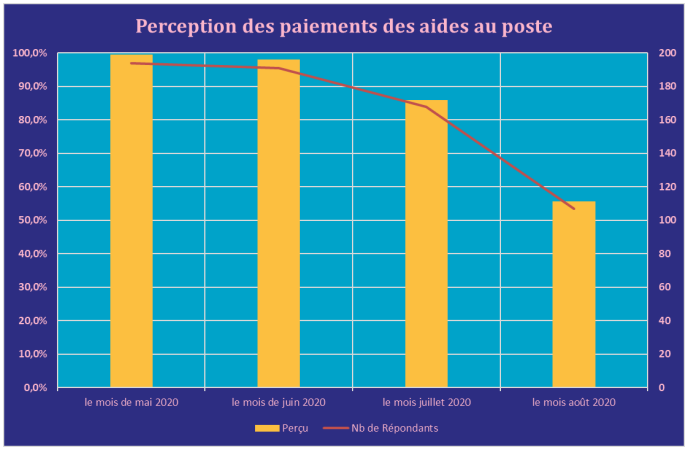

A la date du 2 octobre, les délais de paiements de l'ASP s'étaient améliorés par rapport à l'enquête précédente.

- 99,5 % ont perçu les AAP de mai
- 98,1% ont perçu les AAP de juin
- 85,9 % ont perçu les AAP de juillet
- 55,6% ont perçu les AAP d'aout.

Si le taux de paiement des AAP du mois d'août peut s'avérer faible, la période des vacances estivales peut expliquer des retards de saisies de la part des Entreprises Adaptées.

Un point noir reste toutefois non résolus : 11 Entreprises Adaptées déclarent encore des reliquats de paiement relatif à l'exercice 2019 (31 dossiers au moment de l'enquête de mai)

Cette situation obère la trésorerie des structures.

UNE TRESORERIE QUI S'AMELIORE

La situation de trésorerie s'est améliorée entre l'enquête de mai et celle de septembre.

Le recours au PGE a notamment détendu la situation (+11% pour une trésorerie de plus de 3 mois)

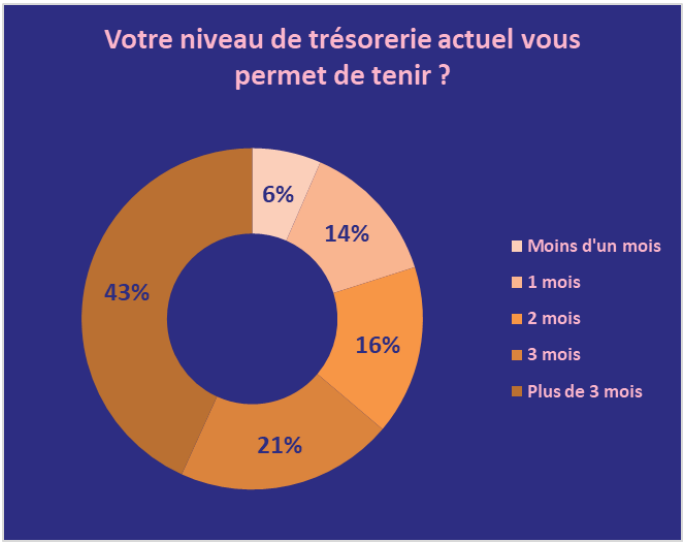

EVOLUTION DU NIVEAU DE TRESORERIE DES EA AU COURS DES 4 ENQUETES :

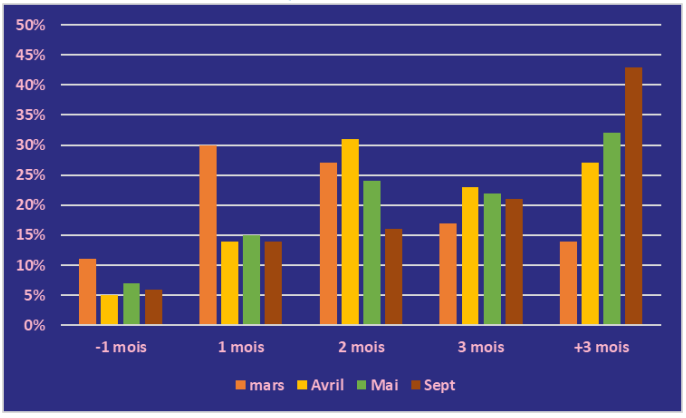

Pour les 40 structures déclarant une trésorerie tendue (moins d'un mois de fonctionnement), la répartition par forme juridique s'établit ainsi :

- 48% de structures associatives
- 50% de structures commerciales dont 5% sous statut coopératif
- 2% d'établissement public

Le recours au dispositif de droits commun (report de charge, PGE, ...) ont permis aux Entreprises Adaptées de renforcer leur trésorerie. La mise en paiement du plan de soutien aux Entreprises Adaptées dans le cadre du FATEA devrait permettre aux structures ayant une trésorerie tendue d'améliorer leur situation.

DES DELAIS DE PAIEMENTS CLIENTS QUI SE TENDENT

Plus de de 36% des Entreprises Adaptées observent une dégradation des délais de paiements de leurs clients. **Nous constatons une forte augmentation de cette proportion (+6%) par rapport à l'enquête précédente.**

Ces défauts de paiement ajoutent une problématique supplémentaire et concourent de plein pied à mettre certaines EA dans de grandes difficultés de trésorerie.

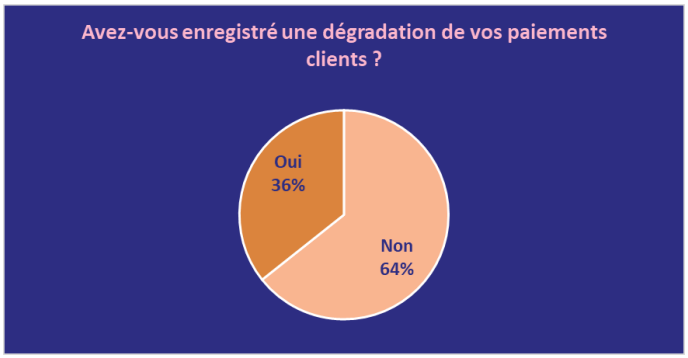

Dans ces conditions, 11% des Entreprises Adaptées ont eu des difficultés à honorer leurs engagements auprès de leurs fournisseurs.

LES MESURES DE SOUTIEN MOBILISEES

Les mesures économiques ainsi disponibles comme les délais de paiements d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs), les demandes de prêts bancaires pour supporter le creux d'activité, ou le report de loyers constituent une majeure partie des choix pris par les chefs d'entreprises. Toutefois, même si cette proportion est en diminution, une part importante d'entre eux (72 répondants sur l'ensemble de la cohorte), n'ont à ce jour, fait aucune demande. Le rôle proactif de chaque entrepreneur est primordial pour limiter les effets de la crise sanitaire et ce même si le secteur bénéficiera d'un soutien exceptionnel de la part de l'Etat dans le cadre du FATEA.

DISPOSITIFS MOBILISES PAR LES ENTREPRISES ADAPTEES :

- **35%** Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- **28%** Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- **15%** Une demande de prêt bancaire ou un report d'échéance de prêt dans un établissement privé
- **11%** Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité
- **2%** Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

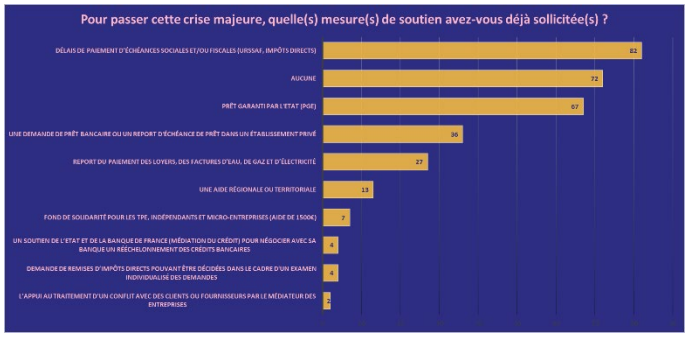

Le recours au PGE est en progression par rapport à la précédente enquête. Il est a noté que 99% des structures ayant sollicité le PGE se sont vues octroyer un accord de financement.

LES ENTREPRISES ADAPTEES ENVISAGENT TOUTEFOIS DE MOBILISER DANS LES SEMAINES A VENIR :

- **10%** Une aide régionale ou territoriale
- **8%** Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- **3%** Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- **2%** Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité
- **2%** Une demande de prêt bancaire ou un report d'échéance de prêt dans un établissement privé

La poursuite du plan de soutien mis en place par le gouvernement, notamment avec le prolongement du recours au PGE et l'extension à de nouvelles aides sur les secteurs fortement impactés permettront aux Entreprises Adaptées de solliciter certains dispositifs si elles n'ont pas encore eu l'occasion de le faire.

LA MOBILISATION DES MESURES EXCEPTIONNELLES DE L'AGEFIPH :

L'offre exceptionnelle de l'Agefiph n'a pas trouvé beaucoup d'écho auprès des Entreprises Adaptées : 76% des structures ne l'ont pas mobilisée.

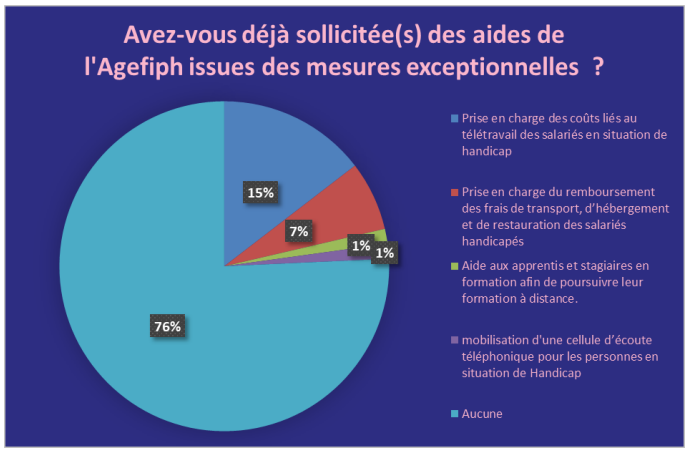

Cette situation s'explique par une démarche administrative non adaptée pour la mobilisation des remboursements des frais de transport, d'hébergement et

de restauration des salariés handicapés (seulement 7% des EA ont mobilisé l'aide)

LE FNE FORMATION

20% des Entreprises Adaptées en activité partielle ont mobilisé ce dispositif de formation spécifique

LE PLAN DE SOUTIEN SECTORIEL DANS LE CADRE DU FATEA

Depuis fin mars, l'UNEA a travaillé avec les équipes de KPMG afin de de pouvoir faire aboutir un plan de soutien exceptionnel pour les Entreprises Adaptées.

Si dès fin avril les bases des propositions étaient posées, ce n'est que par la circulaire du 14 août 2020 que le dispositif a été bouclé.

Il a notamment pour objectif de consolider les Entreprises Adaptées et de les accompagner dans leur changement d'échelle et dans la relance d'activités.

Ce plan de soutien exceptionnel est structuré sur deux axes. Le premier vise à apporter des mesures forfaitaires d'urgence pour consolider les EA et le second apporte un soutien au développement des projets économiques, commerciaux, et de repositionnement stratégique des structures.

LA CONNAISSANCE DU FATEA

Dès sa construction, l'UNEA a communiqué les pistes de réflexion est de mise en œuvre du plan de soutien. Elle a également réalisé début Juillet (avant la parution officielle de la circulaire) deux webinaires : le premier sur la présentation générale des objectifs et des financements mobilisables et le second sur la présentation des modalités opérationnelles de recours à l'axe 1 (aides forfaitaires)

La communication régulière au sein des conférences (en visio) régionales par les chargés de mission et les délégués régionaux de l'UNEA a également permis de toucher la très grande majorité des EA

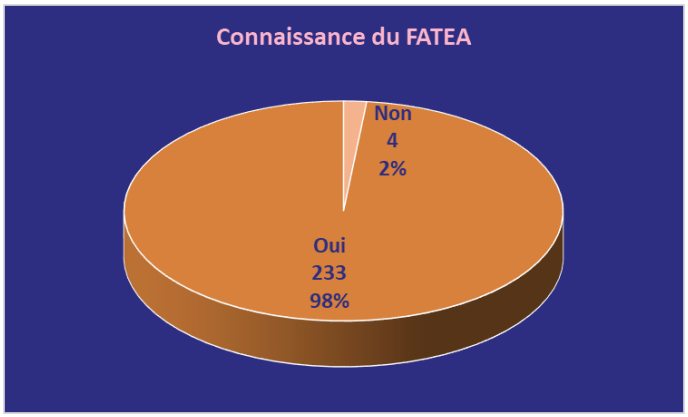

Sur la totalité des répondants à l'enquêtes, seules 4 EA déclarent ne pas avoir connaissance du plan de soutien.

L'AXE 1 : LES MESURES FORFAITAIRES

Cet axe comprend deux aides mobilisables :

- Une compensation des pertes économiques liées à l'interruption du cycle d'exploitation
- Une compensation des surcoûts de fonctionnement liés au maintien de l'activité pendant la période de confinement.

La co-construction de cette phase entre les services de la DGEFP et de l'UNEA a permis de concevoir un dispositif de mobilisation « automatisé » à l'aide d'un tableur.

Les Entreprises Adaptées répondantes jugent la **mise en œuvre facile** à 82%.

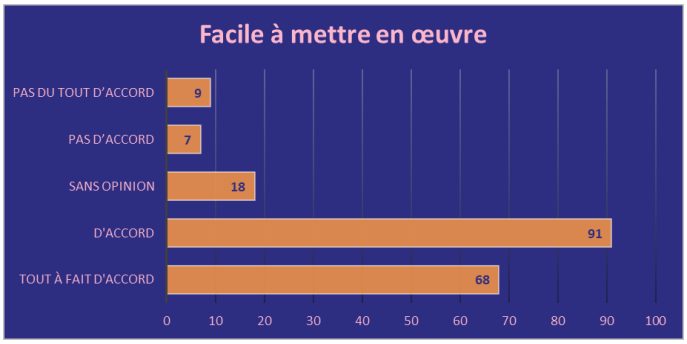

Elles considèrent à 69% que les aides mise en place répondent à leurs attentes.

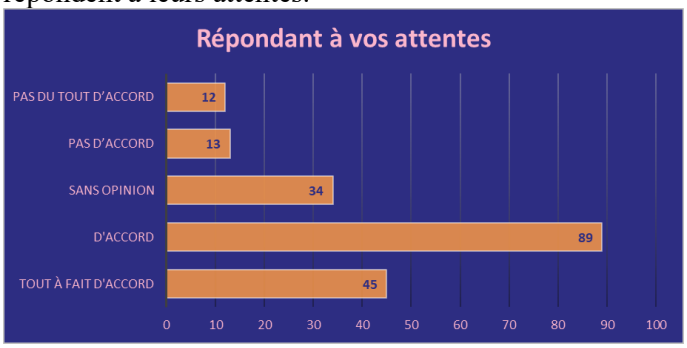

Dans une proportion plus réduite (53%), elles considèrent que le dispositif répond à leurs besoins.

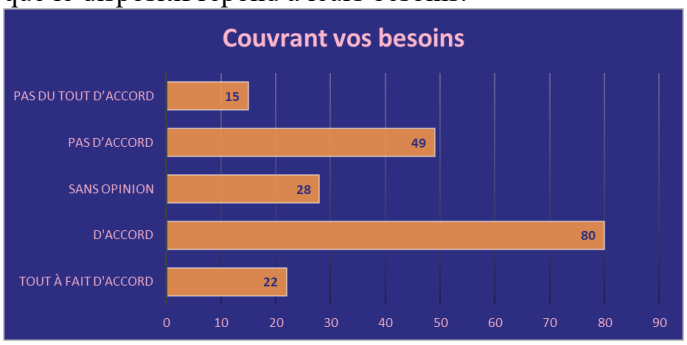

Le fait de construire un outil facilement mobilisable par tous a créé quelques biais. En effet, pour simplifier la mise en œuvre et les justificatifs à produire, il a été décidé de s'appuyer sur le différentiel d'heures payées par l'ASP entre 2020 et 2019. De ce fait, les structures qui ont connus une croissance d'activité entre 2019 et 2020 mais

qui ont toutefois dû eu recours à de l'activité partielle sur la période n'ont pas pu en bénéficier
De même, les structures nouvellement créées (fin 2019 et début 2020) se sont vues pénaliser par la méthode retenue. Une attention toute particulière à leur situation a été demandée dans le cadre de l'instruction des projets financés dans l'axe 2.

ESTIMATION DES AIDES DE L'AXE 1 DU FATEA

L'analyse de l'axe 1 du FATEA conduit à une estimation d'une l'enveloppe proche de 40 M€ si l'intégralité des Entreprises Adaptées sollicitaient le dispositif.

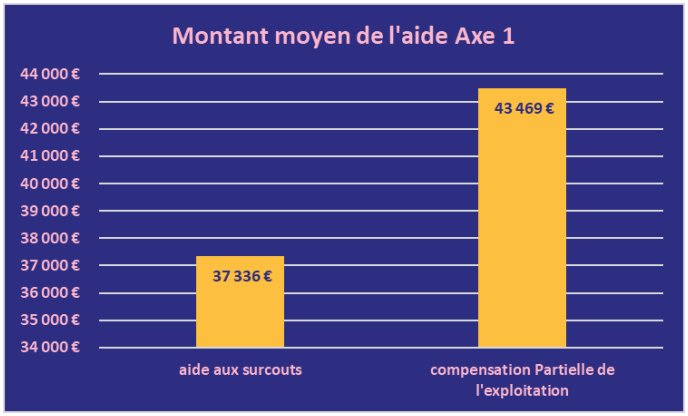

Le montant moyen de l'aide est estimé à 37 K€ pour l'aide aux surcoûts de fonctionnement pendant la période de confinement et à 43 k€ pour la compensation partielle des pertes d'exploitation.

Le montant moyen par salarié en situation de handicap est proche des 1 000 € et le montant médian est lui de 650 € par salarié.

LA MOBILISATION DE L'AXE 2

Sur l'axe 2, les entreprises adaptées envisagent de mobiliser en ordre décroissant :

- L'aide pour la poursuite de l'effort à l'investissement
- L'accompagnement à la modernisation de l'EA
- L'aide au développement commercial
- L'aide au conseil

92% des Entreprises Adaptées souhaitent mobiliser les aides de l'axe 2 pour investir et créer des emplois pour les personnes en situation de handicap.

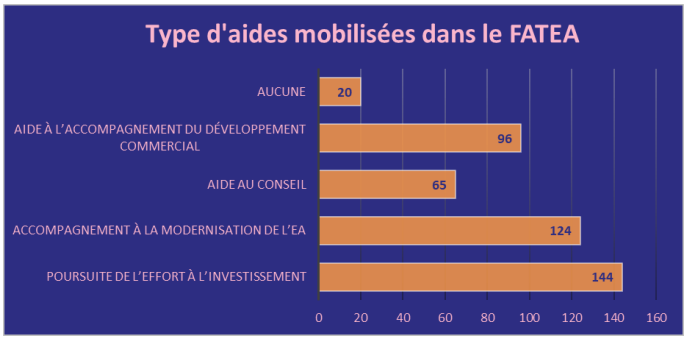

Les aides seront majoritairement destinées à financer des nouveaux équipements de production et le remplacement des équipements de production existant.

13% des Entreprises Adaptées envisagent de déposer un financement dans le cadre d'un projet de consortium (projet de collaboration entre plusieurs EA, des EA et des SIAE, des EA et des autres acteurs économiques...)

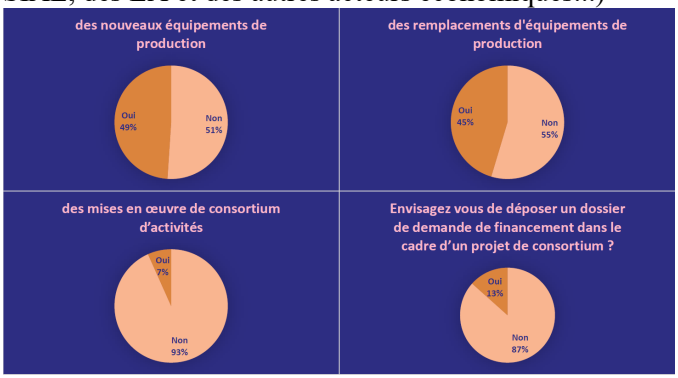

L'UNEA mobilisée à vos côtés

98 % des répondants ont estimé que l'action de l'UNEA dans la période de crise sanitaire les avait aidés.